

Les crédits

de répondre aux questions posées par les membres dûment élus de cette Chambre.

Là est le problème, et c'est le problème qu'on aura tout au cours de la législature: obtenir des réponses de ces gens-là. C'est pourquoi une commission royale d'enquête nous apparaît tout à fait appropriée. Après avoir regardé à plusieurs reprises ce qui se passe aux États-Unis lors d'investigations de commissions parlementaires qui surveillent les agences nationales, si des témoins s'étaient comportés aux États-Unis comme ils l'ont fait ici devant le Sous-comité, ils auraient probablement eu à séjourner quelques heures à l'ombre pour réfléchir à leur comportement.

• (1525)

[Traduction]

M. Lee: Monsieur le Président, je dois avouer que mon collègue n'a pas tort, si l'on présente les choses sous cet angle. Je ne peux nier que le comité de surveillance n'est pas empressé de collaborer avec le sous-comité.

Mais j'espère que le député admettra qu'il y a eu un certain travail de conciliation et d'information quant aux objectifs et aux pouvoirs du sous-comité.

Je ne m'attends pas à ce que tous ceux qui entrent dans une salle de comité sachent immédiatement quels sont les pouvoirs conférés à l'occasion aux comités, surtout si l'on tient compte de l'histoire de la Chambre.

Depuis quelques décennies, ces pouvoirs n'ont pas été utilisés de façon effective ou évidente. Par conséquent, les simples citoyens ne sont pas conscients de cette sous-utilisation, et j'irais même jusqu'à dire que les tribunaux eux-mêmes ne sont pas pleinement au courant de la législation parlementaire et de la portée des articles 4 et 5 de la Loi sur le Parlement du Canada. Ce n'est pas leur faute. C'est peut-être la faute du Parlement lui-même qui, depuis quelques décennies et même depuis 50 ans, n'a pas su s'adapter au contexte moderne. C'est une tâche qui nous attend tous. J'espère que le travail en cours favorisera cette évolution.

[Français]

Le président suppléant (M. Kilger): Est-ce que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup pourrait indiquer à la Présidence s'il partage son temps avec son collègue, soit dix minutes et cinq minutes de questions et commentaires?

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Oui, monsieur le Président, on partagera le temps.

Le président suppléant (M. Kilger): D'accord.

M. Crête: Monsieur le Président, soyons clairs, le Service canadien du renseignement de sécurité est une bonne chose en soi. Nous n'en avons pas contre le fait qu'il faille avoir un tel service. Le problème est que le SCRS est un peu comme le petit-fils de la GRC. Si on devait dire que le passé est garant de l'avenir, on aurait beaucoup d'indices dangereux pour l'avenir. C'est pour cela qu'on veut assurer à ce genre d'organisme un contrôle de sécurité adéquat.

On a plusieurs exemples que dans les organismes de sécurité de ce type, il est important qu'il y ait les chiens de garde appropriés pour faire la différence entre un mandat de sécurité et ce qui devient un mandat de défense d'un gouvernement ou d'un parti.

Dans le passé on a eu plusieurs exemples, et c'est ce qui a amené la création du SCRS, de l'intervention de la GRC dans l'action démocratique des partis. Lorsqu'on a volé la liste des membres du Parti québécois en 1973, je figurais probablement dessus et un certain nombre de députés de la Chambre des communes devaient y figurer également. C'était complètement illégal et non pertinent.

Suite à cela, on a créé le SCRS et il semble que l'histoire se répète à l'occasion. On a présentement une situation très problématique de l'espionnage d'un parti politique reconnu, un des partis de l'opposition, le Parti réformiste, et on n'arrive pas à voir clair dans cette situation. Ce n'est pas par mauvaise foi des parlementaires ou des membres du comité, mais par le fait qu'on ne s'assure pas de l'éclairage suffisant.

Lorsqu'on propose qu'il y ait une commission royale d'enquête, on peut parler bien sûr du coût d'une telle commission, comme on peut parler du coût de tout le système judiciaire au Canada. On peut se dire que ce serait plus facile de couper les mains et la tête des gens pour régler les problèmes que de rendre des jugements et de permettre aux gens de se défendre. On pourrait facilement dire cela. On peut dire que ça ne vaut jamais la peine de créer une commission royale d'enquête parce que ça coûte trop cher. Il y a des principes qui ne sont pas des questions de coûts, et en justice, c'est important de préciser ces éléments.

• (1530)

Par exemple, si dans le cas qui nous occupe de personnes qui semblent avoir infiltré, au nom du SCRS, le Parti réformiste, si, effectivement, ce geste a mené à des résultats qui peuvent avoir, même à l'occasion, peut-être joué sur les résultats des dernières élections, cela met en cause même la base du système dans lequel on vit et je pense que cela mérite qu'on aille voir au fond des choses et qu'on s'assure qu'il n'y a pas de situation inacceptable qui remette en question notre système démocratique lui-même.

Un autre élément permet de voir l'importance d'assurer un contrôle par les parlementaires de façon plus directe et plus précise sur le respect du mandat d'un organisme comme le Service canadien du renseignement de sécurité. Je me permets de citer quelques extraits du rapport public de 1993 de ce service-là. On voit que, finalement, parfois l'opinion partagée par les membres d'un organisme comme celui-là, cela commence à ressembler beaucoup à de la partisanerie ou à une vision du développement du pays qui, si on ne la partage pas, on devient hors-la-loi, on devient des gens qui ne peuvent pas continuer à fonctionner en société.

Par exemple, on dit, dans un des paragraphes: «Ce qui importe davantage, c'est que la multiplication des centres de pouvoir indépendant dans le monde va avec l'augmentation des sources éventuelles de menace.» C'est un extrait qui dit que, dans le fond, on serait donc bien s'il n'y avait qu'un pays sur toute la planète, et que tout le monde soit pareil, car cela serait bien plus simple à gérer. Sauf que, telle n'est pas la réalité. Il y a un jugement de valeur sur l'avenir d'une société là-dedans. Je pense que si un organisme comme le Service canadien prend de telles attitudes, il faut s'assurer qu'on puisse le surveiller convenablement et apporter des modifications en conséquence.